



## Licenciement suite a vente

Par **fabifab**, le **30/03/2011** à **11:04**

Bonjour,

Et merci par avance de me lire. Mon futur "ex" compagnon vient d'apprendre que le restaurant dans lequel il travaille depuis octobre sera vendu fin avril et que le repreneur ne garde pas l'équipe actuelle.

Est ce un licenciement? si oui, le patron lui doit il 2 mois?  
Que peut il récupérer en indemnités?

Merci de vos réponses...c'est le flou artistique!

Par **fabifab**, le **30/03/2011** à **17:31**

personne pour me répondre??

Merci si quelqu'un se manifeste

Par **Cornil**, le **02/04/2011** à **00:00**

Bonsoir "fabifab"

Le repreneur est obligé de reprendre les salariés dans les effectifs, avec toutes les clauses de leurs contrats (ancienneté, etc.) inchangées. Tout comportement différent, même en accord

avec le vendeur, serait une fraude aux dispositions d'ordre public de l'article L1224-1 du CT et serait en justice considéré comme nul.

Il peut certes, ensuite procéder à des licenciements, par exemple pour motif économique, mais en respectant les règles à ce sujet .

Bon courage et bonne chance à ton compagnon dont je ne co^mprends pas s'il est futur ou ex.

PS: ceci est un forum bénévole, où les réponders répondent quand ils le veulent et s'ils le veulent... Relancer au bout de 6heures, c'est un peu prendre forum pour un SVP commercial à réponse obilatoire, mais... gratuit!

Par chance pour toi, moi je m'intéresse surtout aux messges laissés en rade!

Par **fabifab**, le **04/04/2011** à **12:39**

Merci Cornil,

Et mille fois désolée d'avoir relancée si vite, il est bien sur evident que tous les bénévoles n'ont pas que moi à gérer.

La raison de cet empressement, c'est que le "licenciement" aurait lieu fin avril et que mon ex compagnon (nous vivons encore sous le meme toit), a bien des qualités, mais ne s'interesse pas du tout à l'aspect juridique de son cas.

Je lui envoie tout de suite copie de votre réponse, j'espère qu'il ne va pas se faire avoir...c'est déjà arrivé il y a 9 mois, il n'a jamais porté plainte!!

Merci encore